



COMPTE RENDU du CONSEIL de la FORMATION du 21 juin 2016

1- Informations du Président et du Vice-président :

Le Président, retenu à ARTEM, est excusé par le VP formation

- Le VP formation informe le conseil des difficultés récurrentes de la gestion par l'UL de sa masse salariale. Pour 2016, et 2017, l'UL espère que la récente hausse du point d'indice et le GVT seront bien compensés.
La situation générale des Universités est à ce point préoccupante que la CPU monte au créneau et intervient auprès du 1^{er} ministre sur cette question financière.
- La convention signée entre le Rectorat et l'UL pour les étudiants en classes préparatoires va faire l'objet d'un avenant à la demande du Rectorat. Le tarif pour l'inscription en licence sera dorénavant le tarif normal.
- Dossier MUTACAMP (investissement pour des espaces d'apprentissage. 19 projets ont été présentés au COPIL et 1.2 M € vont être débloqués en première vague pour ces projets. Le financement prévu est du type : 1/3 composante, 1/3 UL et 1/3 subvention.
- Restructuration en cours au CNAM au niveau du Grand Est. Le CNAM évolue vers un fonctionnement en associations (7 pour l'Alsace, 7 pour la Champagne et 6 pour la Lorraine) avec une Présidence régionale lorraine annoncée.
La concurrence du CNAM pourrait être plus affirmée avec cette nouvelle organisation.
- Une convention de partenariat a été signée avec le FONGECIF qui référence ses organismes de formation partenaires ; une réflexion s'engage pour déterminer si ce référencement sera fait au niveau des Collegium ou des composantes.

2- Approbation du compte rendu du Conseil de la Formation du 17 mai 2016 :

2 erreurs sont signalées et seront corrigées.

Le CR est voté à l'unanimité moins 1 abstention.

3- Processus accréditation :

A/ Mme Boulanger présente pour avis les projets de mentions et parcours-types de diplômes à soumettre au processus d'accréditation.

Il faut remarquer le gros travail d'échanges avec les responsables de formation et les composantes effectué en amont qui ont permis de régler beaucoup de problèmes. Il reste un certain nombre d'avis à indiquer.

En L : il reste à traiter l'enseignement de l'allemand en ALL à Nancy, ainsi que l'enseignement technologique et professionnel avec l' ESPE pour lequel des échanges sont toujours en cours avec le ministère.

Pour les LP, une erreur dans le tableau indique toutes les LP comme nouvelles, ce qui n'est pas le cas puisque seules 12 nouveaux parcours type sont proposés.

En secteur DEG, pour la LP ISAM, il faudra faire apparaître clairement la différenciation entre la LP Commerce, Distribution et la LP Management de rayon et également régler le problème de la poursuite d'études trop élevée pour cette licence.

Cas de la LP MIGI, ouverte en 2014 2015. Trop récente, le dossier d'évaluation n'est pas finalisé.

Pour 2018, les taux d'insertion et de poursuites d'études des 2 promotions suivantes seront étudiés de près.

La LP MLS de l'IUT de Metz sera intégrée dans la mention Métiers de l'immobilier proposée par l'ESM dans un parcours en alternance.

La LP MAVI : mêmes remarques que pour la LP MIGI.

La LP Droit du patrimoine est supprimée car le dossier d'auto évaluation est peu probant avec notamment trop de poursuites d'études au sein de l'UL.

Pour la LP Procédés en contrôles non destructifs, l'avis est positif avec un suivi à revoir. En effet, des dysfonctionnements sont apparus notamment au niveau du CFA partenaire pour le parcours en apprentissage avec l'EEIGM. Le pilotage de ce parcours est donc à revoir, celui de la LP en FI à l'IUT de Thionville Yutz ne posant aucun souci.

A et l a demandé pourquoi une LP était proposée par une école d'ingénieur : Réponse : la mention est portée par l'IUT de Thionville Yutz, c'est dans le cadre d'un partenariat.

Un élu fait remarquer que l'ouverture de ce second parcours s'est fait dans des conditions très particulières, voire critiquables et que tant le choix du CFA que de la composante posait problème.

La nouvelle Région Grand Est aura peut-être une autre approche de ce dossier.

Le processus d'accréditation peut néanmoins commencer. Affaire à suivre.

Pour les MASTER, la présentation du fichier ne permet pas de savoir quels sont les nouvelles demandes. A l'origine, il y en avait 25.

Les parcours-types sont définitifs en ALL et en Santé, un toilettage en DEG est demandé pour une meilleure lisibilité, ainsi qu'un resserrement de l'offre en Sciences et Technologie.

Pour le MASTER Ressources en eau, gestion aménagement, l'évaluation est difficile car on manque de recul. Peu d'effectifs à ce jour, une étude particulière sur la mise en œuvre d'ici 2018 sera faite.

L'ensemble des formations ayant reçu un avis positif peut s'engager dans le processus d'accréditation.

Vote pour ces propositions : 6 contre ; 1 abstention et 20 voix pour.

B/ Note stratégique formation

Le point de départ est le constat des enjeux auxquels l'UL doit répondre : proximité, attractivité et responsabilité.

4 axes sont présentés :

- valorisation de l'UL via l'efficacité de son pilotage, la richesse de son offre transdisciplinaire.
- mutation du modèle universitaire dans ses pratiques pédagogiques pour identifier et former aux métiers de demain
- accompagnement des étudiants pour l'insertion professionnelle notamment
- lisibilité de l'offre (passerelles, dispositif BAC-3 BAC +3, partenaires, formation continue).

Le débat s'engage sur la transversalité difficilement compatible avec des champs de MASTER clairement définis.

C/ Référentiel point III.14

20 h sont prévues pour les animateurs et 10h pour les autres. La limite de 124 HC est à voir. Une piste serait possible du côté des PCA.

Vote : Unanimité moins 4 abstentions

C/ Présentation du BAE (bilan d'auto évaluation) M. Delignon

M. Delignon rappelle les étapes et le calendrier du processus. La construction du contrat de site sera finalisée fin 2017 début 2018.

Le BAE sera déposé le 13 octobre 2016. Un comité d'experts l'examinera en mars 2017, les réponses seront envoyées pour juin 2017. La co-construction se poursuivra jusqu'à la signature fin 2017 début 2018.

Pour contribuer à l'amélioration du document présenté ; il est mis en ligne sur l'ENT.

4 – Création du Collegium lorraine Management

Un expert a été mandaté pour donner un avis extérieur sur ce projet.

Deux enjeux pour ce projet :

-Un enjeu externe, pour assurer une meilleure visibilité de l'offre en management de l'UL, notamment en MASTER, dans un contexte de concurrence agressive des écoles privées délivrant des MASTERS reconnus par l'Etat. Avec la Région Grand est, des regroupements s'opèrent au niveau des entreprises, des ordres professionnels et des administrations, ce qui accroît également la concurrence entre organismes de formation et le regroupement simple des 2 IAE n'était pas suffisant.

-Un enjeu interne, pour pouvoir disposer d'une instance légitime pour piloter cette offre de formation. UFR Maths Info de Nancy a ensuite rejoint les 2 IAE.

Les conseils des 3 composantes sont unanimes et le Collegium DEA est également d'accord.

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

5- Désignation d'un nouvel usager au Comité permanent

Michel Dumaire est remplacé par Alexandra Gonzales

Vote : Unanimité moins 3 abstentions

6 - Formations

6.1- Demandes de création DU optimisation de la performance sportive

Le projet est validé sous réserve de revoir l'annexe financière car le coût d'une HETD est inférieur à 150€.

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

6.1 bis Demandes de création DIU introduction à la psychologie positive

Pas de remarques particulières.

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

6.2- Tarification de certificats et inscriptions particulières

Pas de remarques particulières.

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

6.3 POCS

Ce point devient problématique du fait de l'accroissement des dispositions intégrées. Le fait que certaines écoles d'ingénieur y intègrent les cérémonies de remise de diplôme pose question.

Vote : 2 pour ; 15 contre et 8 abstentions.

L'UNSA et le SNPTES se sont abstenus, la différence de pratique entre écoles posant question. Nous trouvons que le montant des POCS devient problématique.

Pour les frais de dossier à payer pour pouvoir passer les concours, le point est mis à part car on est en attente d'un arrêté sur ce point. Le vote ne sera donc pas décisionnel.

Vote : 6 pour ; 10 contre et 21 abstentions.

L'UNSA et le SNPTES ont voté pour car le montant demandé ne relève pas de l'UL et le vote n'est pas décisionnel en attente de l'arrêté ministériel.

Pour les frais de certifications en langues en revanche, leur montant élevé et l'obligation de les passer avant une admission en EI interpellent vos élus.

Vote : 14 C, 11 abstentions et 2 pour. L'UNSA et le SNPTES ont voté contre ces tarifs trop élevés s'ajoutant au reste : cela devient problématique.

6.4- Demande de modifications de maquettes en LP :

Votées à l'unanimité moins 2 abstentions pour la première et 3 abstentions pour la seconde

6.5- Aménagement du parcours de MASTER de l'école des Mines.

Il s'agit d'une information pour permettre aux étudiants de bénéficier d'une double inscription. Pas de remarques.

6.6- MCC 2016 2017

Quelques aménagements mineurs en LL et en DEG ;

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

6.7- Calendrier spécifique Lorraine INP

Pas de remarques.

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

6.8- UE libres

Bilan positif pour 2015-2016. Pour l'année prochaine, les règles restent les mêmes ; 9 séances de 3h plus 1 séance d'examen de 3h maximum si pas de contrôle continu. Minimum de 20 étudiants pour ouvrir un groupe et maximum de 250 étudiants inscrits.

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

6.8- Application du décret relatif aux MASTERS sélectifs.

Le texte nécessite un cadrage de l'UL. Le texte proposé est adopté.

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

7- Conventions

7.1- Convention cadre de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine et le Rectorat.

Elle concerne les lycées privés qui ne souhaitent intégrer au dispositif actuel mis en place pour les lycées publics que leurs classes de BTS. Il subsiste une interrogation pour les bachelors et les préparations au DCG et au DQCG ;

Vote : 15 abstentions 11 pour et 0 contre.

Les 3 autres conventions sont adoptées à l'unanimité.

Vos élues Janine PERREAU et Muriel SCHLATTER.